

Image not found or type unknown



Utiliser un voir pendant les soldes

Par **deard**, le **08/01/2010** à **03:48**

Bonjour,rnrnje voulais savoir si un magasin peut refuser l'utilisation d'un avoir sur des prix soldés. Un marchand de vêtements m'a facturé à des prix non soldés des articles car j'avais un avoir obtenu chez lui hors période des soldes. Est-il dans son droit ?

Par **LeKingDu51**, le **08/01/2010** à **15:39**

Bonjour,rnrnOui puisqu'il s'agit d'un geste purement commercial. Il peut donc vous imposer de l'utiliser comme lui 'entend.rnrnCordialement